

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 21 DECEMBRE 2021 - 19H00**

**Présents** : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, THAUVIN Isabelle (arrivée à 19H30), JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel, ROSSIGNOL Alexis.

**Absents excusés** : MM. FERREIRA Raquel (procuration à Mme THAUVIN), MOREAUX Jacques (procuration à Mme GARRACHON), FALKENAU Carole (procuration à M. BRUNET), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), BOSQUET Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- PROJETS
- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
- PERSONNEL
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSAINISSEMENT
- ASSOCIATIONS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Le Compte-rendu du Conseil municipal du 30 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une décision modificative concernant un virement de crédits pour l'assainissement : accord à l'unanimité.

**DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :**

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

Organisme	Objet	Montant
QUALICONSULT	Conception Mairie	624,00 €
VACHER	Courroie tondeuse	305.45 €
SICLI	Vérification extincteurs	2 365.49 €
REALITES	Révision PLU	774.00 €
AUBERT ET DUVAL	Suivi décharge	4 168.07 €
JFM	Micro Foyer rural	910.20 €
QUALICONSULT	Repérage amiante nouvelle Mairie	1 500.00 €
QUALICONSULT	Analyses amiante	3 906.00 €
MORPHO	Maitrise d'œuvre Maison santé	3 794.40 €
MORPHO	«	3 794.40 €
R3i	Maitrise d'œuvre Maison santé	948.60 €
ADS	Armoire réfrigérée pour Comps	1 568.12 €
DANIEL PERIE	Aspirateur école maternelle	474.00 €
ALPHA BTP NORD	Etude de sols nouvelle mairie	3 888.00 €
MAY YANNICK	Réparation chaudière Peyrard	970.80 €
VACHER	Réparation vérin élagueuse	897.68 €

**TRAVAUX :**

Sécurité de la traverse du village de Boucheix :

Le Maire et l'adjoint informent le Conseil de la réunion qui s'est tenue le mercredi 08 décembre avec les habitants du village concernant la vitesse sur la RD 62. Les services du Département et de la Communauté de Communes présents à cette réunion ont fait état des comptages réalisés sur plusieurs secteurs, des sections potentiellement dangereuses et des alternatives qui pourraient être proposées et installées. La présence nombreuse et la participation des riverains au débat ont été productives comme force de proposition.

Cabane de chasse secteur Sagnes :

Le Maire et l'adjoint informent le Conseil de la mise en place des réseaux sur le terrain d'implantation de la future cabane de chasse de la société de Comps. En parallèle, l'adjoint est en contact avec des sociétés afin d'étudier la possibilité d'acquérir des « algecos » accolés les uns aux autres pour une construction rapide de ce bâtiment sur une surface de 50 m<sup>2</sup>.

**PROJETS :**

Maison de santé :

Le Maire indique au Conseil l'état d'avancement du futur projet de construction d'une maison de santé. Une nouvelle esquisse de l'intérieur du bâtiment a été proposée par le Cabinet Morpho suite aux différents retours et demandes de modifications des interlocuteurs. Une prochaine réunion de la commission aura lieu en début d'année 2022.

Projet gendarmerie : La consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la brigade de la gendarmerie et des logements attenants est en cours. Le Maire indique au Conseil l'importance de faire cette consultation rapidement afin de préparer les dossiers de demande de subventions pour des projets en lien avec le programme des Petites Villes de Demain.

Petites Villes de Demain (PVD) :

Suite à l'intégration de la commune dans le programme Petites Villes de Demain, un COPIL s'est tenu le mardi 14 décembre 2022 à la Communauté de Communes CSM en présence du Sous-Préfet afin de lui présenter les projets des deux communes Combronde et Les Ancizes-Comps. La réunion a porté essentiellement sur les projets 2022 et leurs financements par l'Etat dans le cadre de la DETR et du DSIL.

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :**

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2022

Le Maire demande au Conseil municipal, avant le vote des budgets primitifs principal et d'assainissement, l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2021 (€)	Crédits ouverts en 2022 (€)
<b>BUDGET COMMUNAL</b>			
202	Révision PLU	8 000	2 000
2313	Ecole maternelle	124 000	31 000
2313	ADAP camping	7 000	1 750
2313	Nouvelle Mairie	761 600	190 400
2313	Panneaux photovoltaïques	19 000	4 750
204	Voirie communautaire	40 000	10 000
2315	Divers bancs, barrières	2 000	500
2041582	Eclairage public	60 000	15 000
2183	Postes informatiques	4 500	1 125
2315	Poteaux incendie	3000	750
2315	Local chasse	5 000	1 250
<b>ASSAINISSEMENT</b>			

2031	Frais d'études	48 000	12 000
2315	Réseaux	1 200 000	300 000

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Décision modificative n° 2 :

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, approuve à l'unanimité les virements de crédits suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>Investissement - Dépenses</b>		
Article 2315	- 15 000 €	
Article 27638		+ 15 000 €

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
<b>Investissement - Dépenses</b>		
Article 203	- 3 500 €	
Article 1641		+ 3 500 €
<b>Exploitation - Dépenses</b>		
Article 61523	- 1 140 €	
Article 66112		+ 1 140 €

**AFFAIRES FONCIERES :**

Droit de préemption urbain :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AY 122-184 d'une superficie de 486 m<sup>2</sup> avec habitation et garage au prix de 105 000€.
- AI 129 – 130 d'une superficie de 5 240 m<sup>2</sup> vendue au prix de 40 000 €
- AO 244 d'une superficie de 5 209 m<sup>2</sup> vendue au prix de 35 000 €
- AV 406 d'une superficie de 640 m<sup>2</sup> avec habitation vendue au prix de 162 000 €

Vente parcelle AV 163 :

Le Maire indique au Conseil que les propriétaires de la parcelle AV 163 d'une superficie de 582 m<sup>2</sup> située à proximité de l'église souhaitent la vendre au prix d'environ 12.00€ le m<sup>2</sup>. Cette parcelle se trouve à côté de l'Emplacement réservé N°4 que la commune va acquérir pour permettre de créer une voie piétonne. Après discussion en bureau, il est proposé de ne pas acquérir cette parcelle dans l'immédiat et de se positionner par préemption si un futur acquéreur se manifeste.

Projet d'aménagement de bourg (PAB) :

Le Maire indique au Conseil que lors des réunions sur les PVD, Petites Villes de Demain, il a été question de PAB, Projet d'Aménagement de Bourg, qui avait déjà été évoqué lors de la constitution du programme de l'équipe municipale pour les élections de 2020. Il serait intéressant de programmer pour 2022 une étude par rapport aux projets actuels et à venir sur le centre bourg. Cette étude pourrait être prise en partie en charge dans le cadre des PVD. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer cette étude.

Loyer des appartements communaux pour 2022 :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de porter le loyer mensuel des logements de l'école de 275 € à 276.50 € selon l'évolution de l'indice INSEE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ASSAINISSEMENT :**

Réalisation d'un emprunt de 150 000 € :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de contracter un emprunt de 150 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France sur 20 ans avec des échéances trimestrielles et un taux d'intérêt annuel de 0.97 %.

Contrat de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif :

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 29 juin 2021 approuvant le contrat de prestation pour l'assainissement collectif du Syndicat Sioule et Morge du 08 juillet 2021 au 31 décembre 2021. Le Syndicat Mixte de Sioule et Morge a fait une nouvelle proposition pour le renouvellement du contrat de prestations pour l'assainissement collectif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une baisse de 1200 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention à intervenir avec le Syndicat Sioule et Morge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Convention de dépotage des boues :

Le Maire présente au Conseil municipal la convention à intervenir avec le Syndicat Sioule et Morge, pour le dépotage des boues à la station d'épuration de Tournobert. L'accès au site de dépotage de la station d'épuration est contrôlé et réglementé. Les sous-produits liquides de l'assainissement qui seront dénommés « déchets » devront être dépotés dans le réceptacle prévu à cet effet. Le dépotage sera réalisé conformément aux consignes du constructeur de la station d'épuration et de l'exploitant du site.

La tarification de base serait comprise entre 22 € et 25 € HT / m<sup>3</sup>

- part collectivité : 15 € à 18 € HT/m<sup>3</sup>

- part exploitant 7 € HT / m<sup>3</sup>.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette convention à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Tarifications Assainissement du Syndicat Sioule et Morge :

Le Maire indique au Conseil que suite au changement de prestataire Sioule et Morge, des modifications sont à apporter concernant la tarification.

Avant avec la SEMERAP, le coût était éclaté :

- Part SEMERAP : 0.88€ HT

- Part commune : 1.00€ HT

- Abonnement : 10.57€ HT

Avec le nouveau contrat de prestation de Sioule et Morge, il convient de revoir la répartition des montants :

- La part Sioule et Morge et la part commune représentent désormais un seul montant : 0.88€ HT + 1.00€ HT soit : 1.88€ HT.

- Abonnement : 10.57€ HT

La commune percevra les montants et versera la part de la prestation des stations d'épuration à Sioule et Morge.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en place cette tarification, ajuster la nouvelle répartition tarifaire et de l'arrondir à 1.90 € HT pour 2022 et de ne pas modifier le montant de l'abonnement pour 2022.

SEMERAP :

Le Maire informe le Conseil municipal des derniers retours de la SEMERAP suite à son appel auprès du Directeur concernant les sommes restantes à verser à la Commune :

- Versement par la SEMERAP de l'avenant N° 4 de l'ordre de 51 800 €,

- Versement en fin d'année d'une part de la contribution 2021 pour un montant de 28 000€

- En attente du montant des impayés que la commune doit prendre à sa charge suite à sa sortie de la SEMERAP,

- Livraison lundi dernier au local des services techniques des turbines de l'ancienne station d'épuration.

**ASSOCIATIONS :**

Subventions :

L'association « Chamboule tout théâtre » sollicite une subvention de 1 000 € pour l'organisation d'un « festival 63 000 volts » sur la commune de St Georges de Mons.

La section Athlétisme de l'USGA demande une subvention de 150 € pour l'organisation d'un trail. L'an passé, il avait été décidé par le Conseil d'attribuer une aide mais à l'association USGA et non à une section.

Le Maire propose de voter ces subventions en début d'année au prochain Conseil sur les crédits 2022.

